

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 938

présenté par

M. Neuder, M. Bazin, Mme Louwagie, M. Bourgeaux, Mme Anthoine, M. Boucard,
Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Forissier, Mme Besse, M. Fabrice Brun, Mme Gruet,
M. Cinieri, M. Emmanuel Maquet, M. Dubois, M. Minot, M. Pauget, Mme Périgault, Mme Serre,
Mme Tabarot, M. Brigand, M. Seitlinger, M. Portier, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Vincendet et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 2

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« âgés »

les mots :

« de plus de cinquante-cinq ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser l'expression "salariés âgés" par une mesure d'âge plus respectueuse des personnes concernées et plus claire juridiquement.